

# MELANGES RELIGIEUX.

## POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII.

Montreal, Vendredi, 10 Aout 1849.

No. 95

### MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 7 AOUT 1849.

#### INSTRUCTION PUBLIQUE EN FRANCE,

PROJET DE LOI DE M. DE FALLOUX.

Parmi les questions d'une importance immense, qui sont aujourd'hui à l'ordre du jour, la question de la liberté d'enseignement, en France, est une de celles qui doivent exciter le plus vif intérêt de tous les vrais amis de la religion et des principes sociaux. On sait depuis combien d'années elle renoue la France entière. Depuis 1830 surtout, tous les vrais catholiques, l'Épiscopat en tête, n'ont cessé de faire entendre les plus énergiques réclamations contre l'odieuse et funeste monopole dont est investie l'Université française, en matière d'instruction publique. Jusqu'ici toutes ces réclamations n'ont été que des vaines paroles, les préjugés, les vieilles habitudes, les efforts incessants de tant d'hommes qui exploitent si bien le monopole à leur profit, ont empêché la famille, la société, l'Église, d'une liberté dont la dérogation constitue une absurdité et insupportable contradiction avec les idées de liberté pour lesquelles la France se bat depuis 60 ans. Enfin, sous le régime inauguré par la révolution de février, les droits sacrés qui avaient été fondés aux pieds sous la dynastie de Louis-Philippe, paraissent devoir être respectés. M. de Falloux, ministre de l'Instruction publique, vient de présenter un projet de loi, tendant à harmoniser l'existence de l'Université et les droits de l'État, avec les droits imprescriptibles de la famille, de la morale et de l'Église. — Mais avant de parler de ce projet, nous croyons utile de rappeler succinctement l'histoire de l'Université française.

Enrichie déjà de sa propre gloire et des nombreux privilèges que lui accorda Philippe Auguste, l'Université ne commença à porter ce nom que sous le règne de Louis IX. Elle fut incontestablement, pendant six siècles, la plus célèbre de toute l'Europe. Quiconque aura lu l'histoire de l'Église gallicane ou l'histoire littéraire de la France, verra que depuis son institution, presque tous les savants qui se sont fait un nom dans le royaume ont été membres ou élèves de l'Université de Paris.

Si la gloire de cette école, sous le rapport de la science et des belles lettres, paraît moins brillante aujourd'hui qu'autrefois, ce n'est pas que les connaissances y soient plus bornées, les talents plus rares, les professeurs moins habiles qu'autrefois, mais c'est que la nuit fonde des hommes instruits ayant beaucoup avancé dans tous les états de la société, il est plus difficile à un savant de se faire remarquer dans la foule, et d'affaiblir ses contemporains, que dans les siècles précédents, lorsque les sciences étaient moins cultivées qu'à présent.

An point de vue de la morale et des doctrines, aujourd'hui c'est encore le même nom, mais ce n'est ni la même chose ni le même esprit. La vieille Université de Louis le Jeune, de Saint-Louis, du moyen âge et du bon Rollin, cette Université amie et protectrice de la foi catholique, a péri de mort violente en 1793, alors que l'impiété philosophique se rua sur la France et métamorphosa ses adeptes en législateurs. Alors, Université, religion, éducation, tout s'abîma dans la tourmente; il ne resta plus rien du passé.

L'Université moderne a été créée le jour (10 mai 1806) où l'on vit paraître à la tribune du corps législatif Fourier, apportant un projet de loi conçu en ces termes: "Article 1er Il sera formé, sous le nom d'Université impériale, un corps chargé exclusivement de l'enseignement et de l'éducation publiques dans tout l'Empire."

Voilà l'origine véritable de cette institution devenue de nos jours si tyrannique; c'est le fruit de la pensée oppressive d'un despote qui l'appela, si justement sa machine universitaire. Elle n'a rien de commun avec l'ancienne Université de France, dont elle s'est arrogé les droits et les privilèges. L'ancienne avait pour mission d'enseigner et de défendre la foi catholique, la nouvelle est établie, ce semble, contre les idées catholiques, contre le clergé, contre la famille. Le monopole de l'Instruction publique lui fut infusé en 1806 par l'homme dont la main de fer pesa lourdement sur la France pendant un règne à la fois triste et glorieux. En cet état l'Université n'est plus la fille aimée des rois très chrétiens, mais bien la fille aimée de la révolution.

Aujourd'hui on y enseigne tout, on y fait du catholicisme et du protestantisme, du spiritualisme et du matérialisme, du déisme et du panthéisme, et surtout force ecclésiastique.

Ce n'est donc pas avancer une paradoxe que de dire que l'Université actuelle est le plus dangereux ennemi de la religion en France. De là cette espèce de croisade formée par l'Épiscopat et le clergé, par tous les hommes de cœur et de foi; de là ces éris poussés contre elle, à l'instar de celui du vieux Caton: *Delenda est Carthago*.

Aussi, le clergé devait-il combattre l'Université parce qu'elle a été créée pour contrarier son œuvre de sanctification, et semer l'ivraie dans le champ du père de famille; parce qu'elle lui enlève, pour les démolir, ces jeunes âmes, où il a spécialement mission d'allumer le feu sacré de la vertu et de l'honneur pour la cité de l'homme et pour la cité de Dieu.

Les pères de familles devaient la combattre parce qu'elle les prive du droit le plus sacré et le plus inaliénable, celui de choisir l'homme le plus digne de leur confiance pour les remplacer dans l'éducation de leurs enfants.

Les mères de famille devaient la combattre parce qu'elle étouffe dans le cœur de leurs enfants la crainte du Dieu qui a fait un précepte de l'amour filial; parce qu'elle laisse s'étioler au souffle brûlant des passions ces jeunes plantes qu'avec tant de soins et de peines elles avaient fait croître à l'ombre de leur tendresse; parce que dans les mains universitaires ce trésor de la foi est bientôt dissipé et perdu.

Les amis de la liberté, tous les hommes indépendants et libres dans leurs opinions, dans leur religion, dans leur conscience, dans leurs élections, dans leur confiance devaient et doivent la combattre, parce que c'est un instrument de despotisme qui anéantit la liberté de conscience, la liberté d'enseignement, la liberté de famille... parce que le monopole universitaire est l'outrage le plus sanglant qu'on puisse faire à la nature et à la conscience humaine; parce que l'unité intellectuelle et morale n'existant pas dans les esprits, si on l'introduit dans l'enseignement, elle devient essentiellement injuste et tyrannique, c'est une arme intelligente et cruelle mise au service de toutes les convictions et de tous les fanatismes.

Les vrais patriotes devaient et doivent la combattre parce que c'est le fléau de la patrie; parce que, en détruisant toute croyance dans le cœur de ses élèves, elle rompt le sentiment de nationalité qui puisse sauvegarder une nation et la préserver de la mort, le lien religieux.

La jeunesse devait et doit la combattre, parce qu'elle flétrit les âmes des leurs fleurs; parce qu'il les prépare à un profond dépérissement; parce qu'elle jette les jeunes nautonniers sur le vaste et périlleux océan du monde, sans boussole ni boussole.

Le gouvernement lui-même doit la combattre et la détruire parce que, s'il s'appuie sur elle, elle ne sera pour lui qu'un roseau qui lui déchirera les mains, ou un bâton fragile qui rompra sous son poids et le laissera choir dans l'abîme, parce que l'Université ne formant, comme il reste incontestablement prouvé, que des hommes la plupart sans mœurs, sans croyances, des intelligences égarées par de fausses lumières, ne prépare par là même que de mauvais citoyens, ennemis de tous frères, de toute obéissance, égoïstes par principes, ne connaissant d'autre intérêt que l'intérêt matériel et privé, des magistrats sans conscience et sans véritable probité des militaires à fidélité équivoque, etc. avec de pareils hommes il ne peut guères y avoir de sécurité pour un gouvernement.

M. de Falloux, de ce fait par sa position comme le député positif des vœux des vrais catholiques français, fit une noble tentative pour rendre à son pays quelque portion de cette liberté religieuse, et de cette vitalité des provinces que les traditions du Jacobinisme avaient si malheureusement détruites. Il lui est permis aujourd'hui de s'aider de l'amère expérience que l'on a faite des résultats de ces traditions impies; surtout, quand la France voit quatre professeurs représentants des doctrines universitaires dans l'Assemblée, jetés dans les prisons pour s'être identifiés avec les conspirateurs socialistes. On se convainc par de tels faits qu'il est temps d'ouvrir les yeux sur les causes qui ont amené ces étranges doctrines qui sapent toutes les bases, sociales, et on se persuade que le temps est venu de briser un trop long esclavage.

Cependant M. de Falloux ne commença son œuvre qu'avec modération. Il fit des concessions qui vont déplaire à ceux qui ont en tant à souffrir du système actuel. Ne croyant pas qu'il soit possible de le renverser d'un seul coup, il tâcha de le faire servir comme d'un instrument utile à la civilisation. Il chercha à effectuer ce que les français appellent "une transaction." Accorder et recevoir, sans sacrifier ses principes, donner aux catholiques une part large et efficace dans l'éducation du pays, tel est son premier objet. Ensuite, ôter à la capitale ce pouvoir exorbitant qu'elle exerce sur la France; donner aux provinces quelques moyens de conduire leurs propres affaires, sinon pour les autres choses au moins pour l'objet le plus important, tel est le second changement qu'il tend à espérer. Et certes, c'est là quelque chose de bien digne d'un homme comme M. de Falloux. Car l'action des provinces dans ce qui les touche, ne peut qu'être bonne et salutaire. Ce sont les provinces surtout qui maintiennent l'esprit de religion et d'ordre. C'est principalement dans la capitale que le socialisme a son foyer; et de fait, il est le fruit de cette centralisation, qui si on l'a laissée libre cours se fortifiait de plus en plus. Tout ce qui tend à donner de l'influence aux provinces, est donc propre à minorer le socialisme; et c'est à quoi M. de Falloux a eu égard.

Un troisième but dans le projet de M. de Falloux, c'est de répandre un caractère général de religion dans tout le système de l'éducation française. — Prétendre, a-t-il dit dans l'Assemblée, courber un enfant sous le joug de l'obéissance et de l'ordre, créer en lui un principe d'énergie qui puisse le faire résister à ses passions, lui faire accepter volontairement la loi du travail et du devoir, contracter des habitudes d'ordre et de régularité, et ne pas demander cette force à la puissance de la religion, c'est tenter une chose impossible. Ces paroles, qui ont fait agir et qui ont guidé le comité, méritent d'être répétées dans l'Assemblée législative. Le temps n'est plus, Dieu merci, où la religion était insultée par la fausse persuasion, que comme complice de l'ignorance, elle pouvait être un docile instrument entre les mains de tous les gouvernements. Nous désirons que la religion, sans être imposée à personne, soit enseignée à tous. Ses amis de l'ordre et les amis de la liberté, l'invoquent également. Assignons-lui donc franchement sa place; sachons dire qu'en elle, aussi, nous cherchons le secret de la vraie liberté pratique, de l'égalité et de la fraternité.

Ces paroles proferées on pleine chambre par un ministre de la République, dénotent, croyons-nous qu'il

s'est opéré un grand changement dans les idées, depuis la tyrannie universitaire les jours de Louis-Philippe.

Maintenant, nous allons donner un court aperçu de principaux moyens par lesquels M. de Falloux voudrait opérer les changements organiques qu'il a en contemplation. Nous nous garderons d'émettre aucune opinion quant à l'opportunité ou à l'efficacité de ces moyens; dans un prochain article nous mettrons sous les yeux de nos lecteurs l'opinion de la presse catholique et celle de l'Épiscopat français, en autant qu'elle se sera manifestée.

D'abord, M. de Falloux voudrait composer le Conseil Supérieur de l'Instruction Publique (Conseil qui aura le surveillance générale, sans être pourtant un pur despotisme central) de deux divisions l'une permanente, l'autre qui sortirait de charge tous les six mois, avec la faculté de pouvoir être réélue. La première division ou la division permanente, est sa principale concession en faveur de l'esprit qu'il cherche à subjuguier. Elle doit se composer de huit membres, choisis parmi les plus anciens membres de l'Université; Inspecteurs-Généraux, Recteurs et Professeurs. La seconde division ou la division amovible se forme de trois Archevêques ou Evêques, nommés par leurs collègues; d'un Ministre du culte évangélique, nommé par les Présidents des Consistoires; de trois Magistrats de la Cour de Cassation, nommés par leur plus ancien collègue; de trois Conseillers d'Etat, nommés par le Ministre; de trois membres de l'Institut, nommés par les cinq classes; et de trois autres membres choisis par le Ministre dans le corps éducatif. — Les fonctions de ce Conseil sont de fixer les règles qui concernent les programmes d'études et d'examen, l'admission des livres, la création de nouveaux collèges, les différends au sujet des degrés, les abus en général et leurs remèdes.

Vient ensuite un changement très important. Au lieu du système introduit par Napoléon, qui rendait les "académies" de Provinces égales en nombre aux Cours d'Appel, c'est-à-dire, possédant une juridiction sur des districts presque équivalents aux anciennes provinces, M. de Falloux propose que chaque département ait une académie, un conseil académique départemental qui se composerait d'un Recteur, d'un Inspecteur, du Préfet du département, de l'Evêque, d'un ecclésiastique nommé par lui, d'un ministre évangélique, d'un délégué de la cour d'appel, et de quatre membres du conseil général. Ces conseils seront pour les départements ce que le conseil supérieur est pour la République, devant être leurs soins, par conséquent, sur toutes les affaires éducatives de chaque département, préparer les listes annuelles d'où les cours-ils municipaux choisissent les maîtres, etc. Un but au quel ils doivent tendre, est d'introduire l'enseignement pratique de l'agriculture dans les écoles, idée sur laquelle on peut évidemment calculer bien des changements par la suite. M. de Falloux rend un grand témoignage à l'habileté d'administration qu'il a reconnue dans les départements; et un des grands points de son plan pour but de la développer.

Dans chacun de ces changements nous avons vu comment la religion est introduite comme un des éléments reconnus par l'Etat. La suite du projet présente la même particularité. L'inspection des écoles est confiée au Maire et au Curé ou Pasteur de la Commune. De plus le Curé ou Pasteur est spécialement chargé de veiller sur l'Instruction religieuse et sur la direction morale de l'école. Les autorités locales immédiatement préposées à la surveillance de l'Instruction primaire, sont, pour chaque école, le Maire et le Curé ou Pasteur de la commune. Dans les communes où se trouve une population mixte, un ministre de chaque religion de culte aura toujours libre admission dans l'école, pour surveiller l'éducation religieuse des adhérents de son culte. Quand il existera des écoles séparées, les enfants d'un culte ne seront pas admis dans l'école d'un autre culte, sans le désir formellement exprimé des parents. — Les maîtres communaux sont nommés par le conseil municipal de chaque commune, et choisis soit dans une liste présentée par le conseil académique du département, pour les maîtres laïcs, soit sur la présentation faite par les supérieurs des associations religieuses dévouées à l'enseignement, et reconnues par l'Etat, pour les maîtres appartenant à ces associations.

M. de Falloux fut disparaitre le plus grand mal de tout, savoir, le pouvoir jusqu'ici exercé par l'Université, de contrôler l'admission de tous les maîtres par son "autorisation préalable." Il n'y aura de requis que le certificat d'avoir agi cinq ans comme Professeur dans un établissement d'Instruction secondaire, public ou privé; un diplôme de bacheliers-ès-lettres; et un programme d'études etc. — Les maîtres ne seront plus inamovibles, comme ci-devant, mais pourront être suspendus par le maire, soumis aux décrets du caution et au conseil, ou renvoyés dans les cas graves.

Telle est l'analyse du projet de loi de M. Falloux, que nous extrayons du *Tablet* de Londres.

(A continuer.)

#### LE SIEGE DE ROME JUGÉ PAR MÉRÛ.

Les critiques, se sont plu à exagérer les désastres de Rome, occasionnés par l'intervention française. Nous ne croyons pouvoir mieux y répondre qu'en soumettant à l'attention judicieuse de nos lecteurs une lettre que le poète Méry vient d'adresser à l'*Événement*. Il examine le Siège de Rome sous un de ses côtés les plus intéressants; la côté artistique; et, sous ce rapport, le justifie pleinement du reproche de vandalisme. Personne ne peut recuser la valeur d'un tel témoignage.

Paris, 4 juillet 1849.

Mon cher ami, — Vous avez eu la bonté de me demander mon avis sur le siège de Rome, le voici :

D'abord, je veux vanter de ce siège et de cette expédition toute pensée politique, toute mesure ou tout éloge de

notre intervention dans les affaires de nos voisins d'outre-mer. Il me suffira de traiter avec vous la question d'art qui en vaut bien une autre, car celle-là est immuable; elle est républicaine, monarchique, papale; elle sera debout encore sur les débris de tous les rêves politiques humains.

À l'éternel honneur de nos armes, il faut dire que le point d'attaque choisi contre Rome est celui qui exposait le plus la vie de nos soldats, et exposait le moins les pierres saintes de la ville par excellence: *Urbs*! la ville qui n'a pas besoin de nom. Rome est une relique chrétienne, ou une médaille païenne que le sage Aurélien a couronnée d'un cordon de vingt lieues de circonférence. Il s'agissait, malheureusement, de lancer toutes les pluies de la guerre sur ce double trésor. Il s'agissait de faire ce que n'ont pu même faire Alaric et Genséric, car les ruines n'ont été amoncelées dans cette ville qu'au siège de 1527, par le connétable de Bourbon. Les Goth, les Huns, les Gépides n'avaient rien détruit.

En 1527 le connétable, d'après les rapports du marquis de Beauport, témoin oculaire, ouvrit sa première tranchée devant le pavé du mur Aurélien qui avoisine le tombeau de Cecilia Metella. Ce monument, que Chateaubriand appelle, avec raison, "un chef d'œuvre de grandeur et d'élegance," était alors intact, comme au temps de Crassus le crétois. Il formait la "voix des tombeaux," et magnifique succession de sépultures que Pline a rétabli, et qui commençaient à la pyramide de Caius Sextus, près la porte actuelle de Saint-Sébastien.

Ainsi, pointée fatalement dans la direction de cette partie de la voie Appienne, l'artillerie du connétable découvrit le tombeau de Cecilia Metella, détruisit la petite église de St. Pancrace, dont on voit encore les ruines vis-à-vis, saccagea le grand cirque de Romulus, arroya d'eau la proximité de l'Arénale, anéantit les sépultures sur les deux lignes multiples Pégase-Saint-Nérée et Sainte-Aquilée, les tombeaux des Scipions et les thermes d'Antonin. La désolation que le connétable a répandue sur ce reliquaire immense, est encore saisissante aujourd'hui.

Si notre brave artillerie, la première artillerie du monde, avait voulu lancer ses boulets dans le même sillon, elle aurait pris Rome en vingt-quatre heures; mais elle aurait achevé aussi l'œuvre du connétable. En 1527, on avait mis les monuments en ruines; en 1849, on aurait mis les ruines en poussière. C'était complet.

On pouvait aussi engager l'attaque à la porte Saint-Jean-le-Léon, et pénétrer dans Rome de ce côté, sans faire de longs travaux de parallèle; mais, pour peu qu'on eût trouvé de la résistance, il aurait fallu recourir aux obus et aux boulets, nécessité fatale, qui eût entraîné de grands désastres sur cette direction.

Derrière Saint-Jean-le-Léon, sans accident, jusqu'au mur du Tabularium, au pied du Capitole: Sainte-Marie-Majeure, deux obélisques égyptiens, le Colysée, — les ruines du Temple de Vénus et celles de la basilique de Constantin — la "Méta Salaria," — l'Arc de Titus, — l'Église-Françoise, — le Temple d'Antonin et de Faustine, — les colonnes de Phœnix, de Jupiter Stator, le Jupiter ionnien, — le Temple de la Concordie, — les ruines de Palatin, — l'Arc de Septime-Sévère, — le Capitole, — les Musées Capitolins, — la colonne rostrale de Caius Dullus, — la Carte géographique de la Vieille Rome, — la Statue équestre d'Adrien, — le Théâtre de Marcellus, — l'Am-Ceclé, — les reliques de tous les héros, de tous les saints, de tous les doctes, de tous les grands hommes, — Double Héritage d'Homère et de Jésus-Christ.

Une attaque sur la rive gauche, entre les ruines des thermes d'Antonin Caracalla et le Tibre, menaçait la rotation de Vesta, le temple de la Fortune virile, l'Arc des Orties, le Quadrifone, l'Arc de Constantin, le grand Cirque. Du côté de la place du Peuple, le tir des batteries et les caprices des obus menaçait la villa Borghèse, l'Obélisque de Sésostris, les palais de Corso, la basilique d'Antonin-le-Pieux, la panthéon d'Agrippa, les colonnes Trajane et Antonine, le forum de Trajan, la place Navone, Sainte-Marie-des-Anges, merveille de Buonarroti, et une foule d'églises qui sont les musées de la religion, de l'art et de la foi.

Du côté du Monte-Marzio c'était le monde entier de l'art qui pouvait s'écroquer: le Vatican et Saint-Pierre! On effaçait à coups d'obusiers Jules II, Léon X, Bramante, Bernini, Michel-Ange, Raphaël, Dominiquin, Paul Borghèse, Adrien, le travail de deux siècles, le poème écrit en marbre, en jaspe, en porphyre, par tous ceux qui furent grands dans l'univers.

Rome n'est forte que sur un seul point, et c'est précisément celui que nous avons choisi. En suspendant nos menaces sur le sommet du Janicule, nous avons provoqué une capitulation inévitable, et s'il eût fallu recourir à des nécessités fatales, nous aurions attaqué cette partie du quartier Transtévérin, qui descend de la fontaine Pauline au Pont-Sixte; il n'y a de ce côté, qu'un seul monument, l'Église de Saint-Pierre-in-Montorio, où Raphaël suspendit son tableau de la Transfiguration pour les religieux carmélites. Le chef d'œuvre a depuis changé de place; il est aujourd'hui dans le petit musée du Vatican.

Rome a toujours porté malheur à ceux qui n'ont pas respecté ses reliques. Au commencement du cinquième siècle, Alaric, après avoir saccagé Rome, allait quitter l'Italie; mais l'Italie le retint par le pied, et il mourut violemment à Cosence, où son tombeau même a été détruit. Le connétable de Bourbon a été tué sur la brèche du mur aurélien, et jamais plus mieux mérité ne frappa un front plus maudit. Cette fois grâce à Dieu, la France a respecté Rome, en exposant seulement, avec sa générosité ordinaire, la vie de ses soldats.

Lorsqu'Attila se présenta aux portes de la vie éternelle, le grand pape Léon courut au devant de lui, portant les vases saints, et le vicair de Jésus-Christ arrêta le "Fléau de Dieu" sous le tombeau d'Adrien. En 875, un autre Léon, Léon IV, défendit Rome contre les Sarrasins, et la sauva.

En 1849, il n'y avait pas un pape dans Rome pour sauver Rome; il ne restait, à cette reine du stoïcisme et du martyre, que la générosité patiente des fils de Brennus et le patriotisme intelligent des fils de Camille. Pour remplacer la protection d'un pape, il faut aujourd'hui le bon sens